

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise· **1.1. Identificateur de produit**· **Nom du produit:** KLEIBERIT **882.6**· **UFI:** GJK0-G0UU-500V-QTJ2· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.· **Emploi de la substance / de la préparation**

Produit de nettoyage

Agents de séparation

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT

Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart des flammes nues. - Ne pas fumer.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 64-17-5	éthanol	50-<100%
EINECS: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225	
Reg.nr.: 02-2119752552-39-XXXX		
CAS: 67-64-1	acétone	10-<25%
EINECS: 200-662-2	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336,	
Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	EUH066	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Nausées

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6*(suite de la page 2)*

- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
Manipuler la substance dans le système fermé si possible.
Or use outdoors with adequate ventilation.
Encapsulage ou aspiration nécessaires.
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6

(suite de la page 3)

Stocker en plein air.

· **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.· **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1. Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**· **DNEL****64-17-5 éthanol**

Dermique DNEL long terme 343 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 1.900 mg/m3 (homme)

DNEL long terme 950 mg/m3 (homme)

67-64-1 acétone

Dermique DNEL long terme 186 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 2.420 mg/m3 (homme)

DNEL long terme 1.210 mg/m3 (homme)

· **PNEC****64-17-5 éthanol**

PNEC-eau douce 0,96 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,79 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 3,6 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 2,9 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,63 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 580 mg/l (non spécifié)

67-64-1 acétone

PNEC-eau douce 10,6 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 1,06 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 30,4 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 3,04 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 29,5 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 100 mg/l (non spécifié)

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:****67-64-1 acétone**

BAT (Suisse) 80 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6

(suite de la page 4)

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur Unité
---	-------------	---------------------

64-17-5 éthanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1907 mg/m ³ , 1000 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;

67-64-1 acétone

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm B;

8.2. Contrôles de l'exposition

• Limiter la durée d'exposition à:
8 heures

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

• **Protection des mains:**

Gants de protection

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

• **Matériau des gants B** Polyéthylennylon: Barrier™ (0,062 mm)

• **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

• **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

• **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• **État physique**

Liquide

• **Couleur:**

Orange

• **Odeur:**

Genre alcool

• **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

• **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

• **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

55 °C

• **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6*(suite de la page 5)*

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2,6 Vol %
· Supérieure:	15 Vol %
· Point d'éclair:	-17 °C (67-64-1 acétone)
· Température d'inflammation:	425 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	12 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	233 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 0,79 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6

· Explosibles désensibilisés

néant

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1. Réactivité**

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.· **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****64-17-5 éthanol**Oral LD₅₀ 10.470 mg/kg (rat)Dermique LD₅₀ 20.000 mg/kg (lapin)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 116,9 mg/l (rat)**67-64-1 acétone**Oral LD₅₀ 5.800 mg/kg (rat)Dermique LD₅₀ 20.000 mg/kg (lapin)

15.800 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 76 mg/l (rat)· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Possible irritant

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6*(suite de la page 7)*

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

64-17-5 éthanolLC₅₀ 13.000 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas) (OECD 203)EC₅₀ 12.340 mg / l / 48h (daphnia)

Methode ASTM E 729-80 Süßwasser

EC₅₀ 858 mg / l / 24h (daphnia) (OECD 202)EC₅₀ 275 mg / l / 72h (algue)

Methode: OECD 201

67-64-1 acétoneLC₅₀ 8.120 mg / l / 96h (poisson)LC₅₀ 12.600 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 3.400 mg / l / 48h (algue)

12.100 mg / l / 48h (daphnia)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.6. Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**
07 02 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6*(suite de la page 8)*· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1993
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol, acétone)
· ADR	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol, ACETONE)
· IMDG, IATA	
· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 Liquides inflammables.
· Classe	3
· Étiquette	
· 14.4. Groupe d'emballage	II
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
· 14.5. Dangers pour l'environnement	
· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E, S-E
· Stowage Category	B
· 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- Directive 2012/18/UE - Seveso-III:
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 11.02.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 882.6

(suite de la page 9)

· Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone: 3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone: 3

· Prescriptions nationales:**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.**· (CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 100,00 %****· 15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement**· Numéro de la version précédente:** 8**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3